



STADE CLERMONTOIS ESCRIME

TARIFS

Section AMHE

SAISON 2017-2018



Tarifs :

- Le coût de la licence pour les adhérents qui suivent les cours de la section AMHE sera de **90€**
- La cotisation de **5€** par adhérent pour l'adhésion de la section à la FFAMHE sera prise en charge par la section.
- Cette licence permettra d'être adhérent au Stade Clermontois (Obligatoire pour suivre les cours pendant les créneaux de la section).
- Pour cette discipline, la section ne prend pas en charge les différents frais annexes : indemnisation des enseignants, achat ou location du matériel et participation aux frais des compétiteurs
- Ceux qui voudraient participer également au cours d'escrime sportive à la Maison des Sports , ils devront s'acquitter de la cotisation de celle-ci, en lieu et place de celle du groupe AMHE.

Informations complémentaires sur la licence, l'adhésion, la cotisation et l'assurance :

- La licence, adhésion et assurance comprend dans tous le cas les frais fixes : licence FFE, carte du Stade Clermontois Omnisports, cotisation de la ligue d'Auvergne d'escrime, du comité départemental d'escrime du Puy-de-Dôme et l'assurance.
- La cotisation comprend l'accès à toutes les salles d'armes du Stade Clermontois et les cours (collectifs et individuels).
- Sauf cas de force majeure, le pack « licence, adhésion et assurance » et le premier versement ne peut donner lieu à aucun remboursement. Pour tout remboursement éventuel, seul le bureau exécutif est habilité à se prononcer.

Autres détails administratifs :

- Si aucune adresse e-mail n'est donnée, une enveloppe 11,4x16,2 cm (avec nom et adresse) timbrée au tarif en vigueur, devra être remise avec la fiche d'inscription elle servira pour la convocation à l'assemblée générale du club en fin d'année.
 - Si vous donnez une adresse e-mail vous recevrez des informations du club et en particulier la revue interne « Escrime et vous ! ».
 - Les nouveaux inscrits remettront une photo d'identité (nom au dos).
 - Dans les 15 jours qui suivent l'inscription, et au plus tard le 30 septembre pour les compétiteurs déjà licenciés l'année précédente, un **certificat médical** attestant de l'aptitude à la pratique de l'escrime devra être fourni pour la demande de licence. Le club fournit un modèle de certificat pour les jeunes licenciés et les compétiteurs.
 - Les compétiteurs bénéficiant de l'entraînement « haut niveau » passeront leur visite médicale au Centre Médico-Sportif de la Maison des Sports à la charge du club.
-